

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille treize, le quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.*

**Date de convocation**  
27/08/2013

**Date d'affichage**  
11/09/2013

**Nombre de conseillers  
en exercice**  
20

**Présents**  
16

**Votants**  
17

**Etaient présents :** Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Michel ROBIN, Philippe GEORGES, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Christian HAMELIN, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Roger BORDEAU, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** Didier PEAN

**Excusés :** Annie QUEUIN, Marie PARNISARI, Joceline TOUCHARD

**Procurations :** Marie PARNISARI à Monique GALPIN

*Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.*

- : - : - : - : - : -

**Secrétaire de séance :** Bernard RIFFAUD

**63**

**BUDGET COMMUNAL :  
Décision modificative n° 2**

**FONCTIONNEMENT**

<b>COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>SOMME</b>
66111	Intérêts des emprunts	-17 000.00
6419	Remboursement rémunération du personnel	-11 880.00
70688	Autres prestations de services	11 880.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>17 000.00</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>SOMME</b>
<b>021</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>17 000.00</b>
1641	Emprunts et dettes assimilés	15 000.00
1641	Emprunts et dettes	-2 000.00
1388	Autres	-20 000.00
16878	Autres organismes et particuliers	20 000.00

Pour : 17

Contre : /

Abstention : /

**64/1**

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU VERGER (2<sup>ème</sup> tranche)  
Choix des entreprises**

*Délibération reportée lors d'une prochaine réunion*

**64/2**

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU VERGER (2<sup>ème</sup> tranche)  
Choix d'un coordonnateur sécurité et santé**

*Monsieur le Maire informe les membres présents que pour la réalisation des travaux désignés en référence, il est nécessaire de désigné un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S). Cinq bureaux d'études ont été consultés.*

*Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de confier le marché défini ci-dessus à l'entreprise suivante :*

*SARL Pierre SPS – 6 rue du Repos – 72000 LE MANS pour un montant de 765.00 € HT soit **914.94 € TTC***

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- ✓ décide de confier à la SARL PIERRE SPS la mission de coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S) pour un montant de 765.00 € soit **914.94 € TTC***
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de coordination, l'ordre de service et toutes les pièces du marché avec l'entreprise sus mentionnée.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**65**

**ASSAINISSEMENT ROUTE DES BOIS ET ROUTE DE TELOCHE  
Avenant n° 1**

*Vu la délibération n° 7 du 25 janvier 2012 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un réseau d'assainissement rue du Verger, route des Bois, chemin de la Châtaigneraie, chemin de la Vallée et route de Teloché.*

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n° 1.*

*Cet avenant prend en compte des prestations en plus et en moins du marché de travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle.*

*Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cet avenant :*

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Avenant HT</i>	<i>Nouveau montant</i>	<i>Variation</i>
<i>Entreprise GT Canalisations Tranche ferme</i>	<i>573 758.50 €</i>	<i>-77 524.00 €</i>	<i>496 234.50 €</i>	
<i>Tranche conditionnelle</i>	<i>314 550.00 €</i>	<i>76 394.50 €</i>	<i>390 944.50 €</i>	
	<i><b>888 308.50 €</b></i>	<i><b>-1 129.50 €</b></i>	<i><b>887 179.00 €</b></i>	<i><b>-0.13 %</b></i>

*Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenant au marché de travaux pour la création d'un réseau d'assainissement rue du Verger, route des Bois, chemin de la Châtaigneraie, chemin de la Vallée et route de Teloché, comme détaillé ci-dessus.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *approuve l'avenant au marché de travaux comme détaillé ci-dessus,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2013 du budget d'assainissement.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**66**

**ATESAT**  
**Convention pour l'année 2013**

*Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dont l'article 7.1 offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains,*

*Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements,*

*Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,*

*Considérant que les services de l'Etat peuvent assurer une mission dite d' « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT), et que la commune de Moncé en Belin a été déclarée éligible par l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2013.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *approuve le calcul de la rémunération de la mission, conduisant à un montant forfaitaire annuel de 2 976.88 € pour l'année 2013,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT s'y rapportant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la convention d'ATESAT.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**67**

**ASSOCIATION « ETUDES ET CHANTIERS »**  
**Avenant n° 1**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.*

*Par délibération du 23 février 2013, le Conseil Municipal avait retenu les services de l'association « Etudes et Chantiers » pour 8 semaines de travaux.*

*Compte tenu des projets réalisés depuis le début de l'année, Monsieur le Maire précise que les 8 semaines prévues initialement ne suffisent pas et propose de recourir à l'association pour une durée de 2 semaines supplémentaires, sur l'année 2013. Un avenant à la convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signé.*

*Ces travaux concernent :*

*- Le nettoyage d'automne (ramassage des feuilles, nettoyages des trottoirs, des parcs et espaces verts de la commune)*

*Le coût supplémentaire de ce partenariat s'élève à **3 520.00 €***

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ émet un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux de nettoyage d'automne.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **3 520.00 €**.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**68**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**Association « Grain de Sable et Pomme de Pin »**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Grain de Sable et Pomme de Pin » pour l'année 2013. Cette subvention permettrait de financer les frais de fonctionnement liés à l'organisation du Rallye nature destiné aux classes de CM 1.*

*Le rallye nature a coûté à l'association « Grain de Sable et Pomme de Pin » 114.85 €.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ décide de verser à l'association « Grain de Sable et Pomme de Pin » une subvention d'un montant de **115 €***

*Pour : 14*

*Contre : /*

*Abstention : 3*

*Michel ROBIN  
Claude FEUFEU  
Bernard RIFFAUD*

**69**

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
**Régulation des collections de la bibliothèque municipale**

*Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités*

*d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :*

- *Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;*
- *Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ; les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;*
- *Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;*
- *De charger Madame Karine LAGACHE, Responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.*

*Le Conseil Municipal,*

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, qui régit les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,*

*Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale,*

*Conformément aux directives de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe,*

**DEFINIT** *comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale ; à savoir :*

- *Mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;*
- *Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ; les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maison de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,*
- *Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.*

**DESIGNE** *Madame Karine LAGACHE, Responsable de la Bibliothèque Municipale pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès verbaux d'élimination.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**70/1**

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**Création de deux postes d'Agent de Maîtrise**

*Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.*

*Vu la proposition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C réunie le 4 juillet 2013, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Christophe LECLERC et Tony GALPIN Adjointes Techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe figurent sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.*

*Messieurs Christophe LECLERC et Tony GALPIN peuvent prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Le Conseil Municipal :*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, deux emplois d'Agent de Maîtrise à temps complet,*
- ✓ supprime les deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe qu'ils occupaient précédemment.*
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2014.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**70/2**

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**Création d'un poste de Technicien**

*Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.*

*Vu la proposition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B réunie le 04 juillet 2013, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis BLOT Agent de maîtrise principal figure sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de Technicien.*

*Monsieur Jean-Louis BLOT peut prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Le Conseil Municipal :*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un emploi de Technicien à temps complet,*
- ✓ *supprime le poste d'Agent de maîtrise principal qu'il occupait précédemment.*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et grade ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2014.*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**71**

**REMBOURSEMENT DE DIVERS FRAIS**

*Monsieur Claudy LAGACHE propose au Conseil Municipal :*

- ***d'accepter les remboursements des frais en règlement des préjudices suivants :***
  - *87.51 € pour le remplacement d'un potelet et la réparation des dégradations occasionnés par un véhicule rue Jean Fouassier le 30 mai 2013,*
  - *37.28 € pour le nettoyage par le service technique d'un dépôt sauvage au container rue du point du jour le 1<sup>er</sup> juillet 2013,*
  - *330.00 € pour le remplacement de deux barrières détériorées par un véhicule rue Jean Fouassier le 3 juillet 2013.*
- ***de verser les sommes suivantes :***
  - *60.70 € pour le remboursement à Monsieur Michel FRESLON, de son pantalon déchiré lors d'une intervention le 17 juillet 2013 pour la récupération d'une vache tombée dans une douve.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *accepte les remboursements des frais en règlement des préjudices subis*
- ✓ *accepte de rembourser la somme de 60.70 € à Monsieur Michel FRESLON*

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**72**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « Orée de Bercé Belinois »  
Rapports annuels 2012 sur les déchets et le SPANC**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2012, et sur le SPANC remis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois Belinois ».*

*Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ prend note du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.
- ✓ prend note du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2012.

**Contrôle de la table élévatrice du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » par la Société ALSACE MANUTENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études APAVE et Monsieur PETITJEAN de la Société ALSACE MANUTENTION vont contrôler la table élévatrice du centre socioculturel « Le Val' Rhonne » à partir du 05 septembre 2013. A ce jour, nous n'avons pas reçu de devis correspondant à cette prestation.

**Stade Municipal**

Monsieur Dominique GY demande si les travaux du stade seront terminés ?

Monsieur Claude FEUFEU précise que le lot « électricité » n'est pas encore fini et qu'il sera nécessaire à la fin des travaux d'envisager les aménagements extérieurs.

**Nuisances**

Monsieur Patrick VAIDIS précise avoir vu des ragondins dans le bief derrière le lotissement de la Petite Janverie et demande si le Syndicat du Bassin du Rhonne pourrait intervenir.

**La rentrée scolaire**

Madame Micheline SERGENT précise que la rentrée scolaire s'est très bien passée, qu'il y a 253 enfants à l'école élémentaire répartis dans 10 classes et 154 enfants à l'école maternelle « Les Capucines » répartis dans 6 classes. Ces chiffres peuvent évoluer avec l'arrivée des nouveaux habitants des lotissements du « Petit Aunay ».

**L'absence de Didier PEAN**

Madame Nicole HARAN interroge Monsieur le Maire sur le maintien du mandat de Monsieur Didier PEAN comme conseiller municipal. Monsieur le Maire précise que selon la Préfecture de la Sarthe on ne peut le considérer comme démissionnaire d'office et qu'à ce jour ses absences aux différentes réunions ne lui permettent plus de recevoir les comptes rendus.

**Formation Sécurité incendie**

Monsieur Bernard RIFFAUD demande si une formation Sécurité incendie pour les enseignantes est programmée.

Madame Micheline SERGENT précise avoir interrogé l'inspection académique qui lui a rapportée que les enseignantes pouvaient faire cette formation, mais que son coût serait à la charge de la commune. Une journée est prévue en novembre 2013.

**Cimetière**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que pour répondre aux différentes plaintes déposées en mairie, une fermeture électromagnétique avec horloge sera installée sur les deux entrées du cimetière. Les horaires de fermeture du cimetière seront définis ultérieurement.



**74**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**  
**Galerie Commerciale « La Massonnière »**

**FONCTIONNEMENT**

<b>COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>SOMME</b>
605	<i>Achats de matériel équipements et travaux</i>	32 000.00
704	<i>Travaux</i>	32 000.00

*Pour : 17*

*Contre : /*

*Abstention : /*